



# LE 6 DECEMBRE 2018 VOTONS



## **Pour le CT** (Comité Technique)

- Les fonctionnaires titulaires en position d'activité, en congé parental, en détachement, mis à disposition
- Les stagiaires en position d'activité
- Les agents contractuels de droit public et de droit privé

## **Pour les CAP** (Commissions Administratives Paritaires)

- Les fonctionnaires titulaires en position d'activité, en congé parental, en position de détachement, mis à disposition
- Chaque fonctionnaire vote pour SA catégorie (A, B, C)

## **Pour les CCP** (Commissions Consultatives Paritaires)

- Les contractuels de droit public en activité
- CDI, CDD de 6 mois ou reconduit depuis 6 mois au 6 Décembre
- En congé rémunéré ou parental



**CONTACT**

**Le service RH de votre collectivité**